

# FACTURE ÉLECTRONIQUE

## PRÉPAREZ VOTRE ACTIVITÉ DE PRESTATAIRE DE SERVICE



### LES DATES À RETENIR

**01 SEPTEMBRE 2026** Vous **recevez** les factures électroniques de vos fournisseurs sur une plateforme agréée par l'état.

**01 SEPTEMBRE 2027** Vous **émettez** toutes vos factures au format électronique et transmettez vos données de ventes (caisse) à l'administration via votre plateforme.



### VOTRE SITUATION

#### Qu'est-ce qui change pour mon activité de prestataire de service ?

• **Clients entreprises** : Vous devrez leur envoyer des factures électroniques via une plateforme agréée (PA, anciennement PDP)

• **Clients particuliers** : Vos ventes devront être déclarées automatiquement à l'administration via votre logiciel de facturation

**Important pour les prestations de service** : Vous devrez déclarer l'encaissement de vos factures pour ne pas devoir reverser la TVA avant d'être payé



### CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE MAINTENANT (CHECK-LIST)

#### CHECK-LIST À FAIRE :

- 1 **Si vous avez un logiciel : pourra-t-il créer et recevoir des factures (est-ce une plateforme agréée) ?** Nous sommes à vos côtés pour vérifier le périmètre fonctionnel.
- 2 **Formez votre équipe** pour réaliser les factures et valider vos factures d'achats.
- 3 **Si vous êtes concerné par les obligations de e-reporting mensuel** (ventes à des particuliers ou à l'international) : formez-vous sur votre logiciel.
- 4 **Testez votre système avant l'été 2026** (pour la réception) et avant l'été 2027 (pour l'émission).

#### RÉCEPTION DES FACTURES



##### Votre logiciel pourra-t-il réceptionner les factures ?

Si non, optez pour une de nos plateformes partenaires !

SEPTEMBRE 2026

1

Votre logiciel pourra-t-il créer et recevoir des factures ? Si non, optez pour **une plateforme partenaire**.

2

Formez votre équipe



3

Si vous êtes concerné, formez vous à l'e-reporting

4

Testez votre système



#### ÉMISSION DES FACTURES & E-REPORTING



##### Votre logiciel pourra-t-il émettre les factures ?

Si non, optez pour une de nos plateformes partenaires !

SEPTEMBRE 2027

## FACTURE ÉLECTRONIQUE



### POINTS D'ATTENTION

#### • Acompte reçu ?

Vous devez faire une facture avec les montants HT et TVA, puis une facture de solde avec référence à la facture d'acompte

#### • TVA sur encaissement ?

Vous devrez signaler quand vous êtes payé pour déclencher le paiement de la TVA (hors option sur les débits)

#### • Plusieurs logiciels ?

Tous doivent être interprétables et compatibles avec la réforme

#### • Clients étrangers ?

Ils restent hors du système, mais vous devrez quand même déclarer ces ventes



### CONCRÈTEMENT DANS VOTRE QUOTIDIEN

#### AVANT

- Client entreprise = facture papier ou PDF
- Gestion manuelle des encaissements
- Risque d'erreurs de TVA
- Temps perdu en saisie
- Stockage papier ou fichiers dispersés
- Envoi manuel à votre expert-comptable

#### APRÈS

- La facture est envoyée automatiquement au client
- Suivi des paiements en temps réel
- TVA calculée automatiquement à l'encaissement
- Gain de temps pour vous
- Archivage automatique
- Transmission directe à votre expert-comptable

## BESOIN D'AIDE ?

### Nous vous accompagnons pour :

✓ Choisir la meilleure solution pour votre activité

✓ Former votre équipes

✓ S'assurer que tout est prêt à temps

✓ Gérer la déclaration des encaissements

**Contactez nous sans tarder !**